

Distr.
GENERALE

TD/SUGAR.12/7
28 août 1992

FRANCAIS
Original : ANGLAIS/ESPAGNOL

CONFERENCE INTERNATIONALE DES NATIONS UNIES
SUR LE SUCRE, 1992
Genève, 16 mars 1992
Point 7 de l'ordre du jour

PREPARATION D'UN ACCORD DESTINE A SUCCEDER A L'ACCORD
INTERNATIONAL DE 1987 SUR LE SUCRE

Déclarations faites à la séance plénière de clôture, le 20 mars 1992,
par les représentants des pays ou groupements suivants :
Afrique du Sud, Cuba, Mexique, Japon, Pérou, Australie,
Argentine, Brésil, Colombie, Inde, Etats-Unis d'Amérique,
Maurice, Communauté économique européenne, Thaïlande,
République dominicaine et Jamaïque */

AFRIQUE DU SUD

Ma délégation recommandera au Gouvernement sud-africain d'approuver le nouvel accord. Elle juge cependant éminemment fâcheux que les membres en retard dans le paiement de leur contribution coûtent aux autres 17 livres par voix à l'heure actuelle.

CUBA

Je profiterai de l'occasion pour formuler quelques observations d'ordre général sur le texte du nouvel accord. Ma délégation entend aussi recommander au Gouvernement cubain de l'approuver. Il est important de noter que nous nous sommes réunis au lendemain de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est déroulée à Carthagène et où tous les participants ont constaté la naissance d'un nouvel esprit de collaboration dans le monde, devant permettre de s'attaquer aux problèmes de développement dans une optique nouvelle et d'obtenir de bons

*/ Déclarations publiées in extenso, à la demande des délégations participant à la Conférence, dans l'ordre où elles ont été prononcées.

résultats dans un délai raisonnable. L'entente qui s'est faite ici, peu de jours après la clôture de la huitième session de la Conférence, témoigne clairement de cet esprit de coopération qui apparaît nécessaire pour atteindre les objectifs de développement visés par de nombreux pays. Même si l'accord approuvé présente un caractère administratif, il marque un jalon dans la coopération internationale. Nous espérons que cet instrument et l'Organisation internationale du sucre contribueront à l'établissement d'autres formes de collaboration aboutissant à un meilleur développement de l'économie sucrière mondiale, à une participation accrue de tous les pays à cette économie et à des résultats positifs pour tous les membres.

MEXIQUE

Nous vous savons gré des efforts que vous avez déployés en matière budgétaire pour aider à mettre sur pied un accord qui satisfasse tous les intéressés. Ils ont entraîné de constantes modifications des indicateurs et pourcentages à utiliser pour fixer les contributions des pays membres de l'Organisation, au point que nous avons eu parfois l'impression d'être au coeur d'un marchandage dans un souk du Moyen-Orient. Cela dit, le Mexique a vu sa contribution augmenter de plus de 150 %, hausse sans doute la plus forte de toutes.

La délégation mexicaine ne s'est pas opposée à la décision prise par la Conférence, mais elle tient à formuler une réserve au sujet de l'article 25 de l'accord, concernant le barème des contributions au budget de l'Organisation, et à signaler ce qui suit :

- En vertu de la loi mexicaine de finances, la règle applicable aux contributions financières aux organisations internationales est celle de la croissance zéro;
- Cette règle a un caractère général, ce qui ne veut pas dire que mon gouvernement ne soit pas conscient des particularités des contributions à des organisations comme celle du sucre - contributions qui sont fondées sur la répartition des voix, laquelle dépend de l'importance de la participation des différents pays au commerce. Mais la politique d'austérité et de rationalisation des dépenses exclut pratiquement une modification de cette règle, d'autant plus qu'en l'occurrence l'augmentation proposée de notre contribution est de l'ordre de 150 %;
- Par ailleurs, Azucar SA, organisme chargé de financer la contribution du Mexique à l'Organisation internationale du sucre, est en passe d'être privatisé et n'est pas en mesure d'assumer des obligations supplémentaires au nom de tiers (gouvernement ou autres entités) découlant de l'appartenance du pays à l'Organisation;
- En tout état de cause, le Gouvernement mexicain évaluera les résultats de la Conférence, ainsi que la portée et l'importance du nouvel accord international, et prendra à cet égard les décisions qu'il jugera utiles.

JAPON

La délégation japonaise note qu'en vertu de l'article 6 de l'Accord international de 1992 sur le sucre, l'Organisation internationale du sucre a la personnalité juridique. Nous considérons qu'elle pourra exercer ses fonctions sur le territoire d'un Etat membre pour autant qu'elle respecte les lois et règlements en vigueur dans ce pays, en particulier pour ce qui est de la capacité de conclure des contrats, d'acquérir et de céder des biens meubles et d'ester en justice.

PEROU

A propos de l'article 25 et en particulier de l'annexe de l'accord qui vient d'être adoptée par consensus, la délégation péruvienne salue les efforts déployés en vue de parvenir à une solution équitable et satisfaisante pour tous. L'augmentation de la contribution du Pérou, qui est très importante, ne correspond toutefois pas à la situation de ce pays sur le marché international du sucre. Cela dit, la délégation péruvienne n'a pas fait obstacle au consensus sur l'article 25 et l'annexe, mais elle devra les soumettre à l'approbation des autorités nationales.

En ce qui concerne le paragraphe 3 de l'article 26, ma délégation tient à faire savoir qu'à son avis, si le Conseil décide par un vote spécial de suspendre les droits d'un membre qui n'a pas payé sa contribution depuis deux ans, une décision identique devra être prise pour tous les pays membres se trouvant dans le même cas.

AUSTRALIE

Je sais que le Président a eu beaucoup de mal à concilier les interprétations et les points de vue des délégations à la Conférence, et en particulier à trouver pour les contributions au budget une solution qui puisse être acceptée par tous. La contribution de l'Australie a été fortement majorée.

Comme je l'ai signalé dans mon allocution liminaire au Comité plénier, l'Australie souhaite que la Conférence ne débouche pas sur une augmentation nette de sa contribution à l'Organisation internationale du sucre. Nous espérons que cela est encore possible. Le Directeur exécutif, dans le document de travail 92 1) de l'Organisation, a indiqué que des économies de 153 000 livres par an étaient possibles. Il convient donc de réduire d'au moins autant le budget.

Pour l'Australie, le budget sera acceptable que si on l'ampute d'au moins 100 000 livres en 1993 et d'encore 50 000 livres au minimum en 1994. Les réductions devront bien sûr être approuvées par les membres de l'Organisation, y compris ceux qui sont également membres du Conseil international du blé. Les autorités australiennes n'envisageront pas de ratifier le nouvel accord s'il n'y a pas de progrès concrets dans ce domaine.

Il est absolument indispensable qu'à sa prochaine réunion, en mai 1992, le Conseil international du sucre se penche sur la question de la grave crise financière de l'Organisation et trouve une solution.

Enfin, nous savons gré au Président de la façon dont il s'est acquitté de la tâche incontestablement très difficile que nous lui avons confiée cette semaine. Il a été, je crois, aidé par l'ouverture, la franchise et l'esprit de conciliation dont les délégations ont fait preuve. Je recommanderai à mon gouvernement d'appuyer le nouvel accord, compte tenu des réserves que j'ai exprimées.

ARGENTINE

Au sujet du paragraphe 3 de l'article 26, la délégation argentine tient à préciser qu'à son avis, si le Conseil décide, par un vote spécial, d'appliquer à un pays membre les mesures visées dans ledit paragraphe, il devra prendre une décision identique pour tous les pays se trouvant dans la même situation.

BRESIL

A propos du paragraphe 3 de l'article 26, la délégation brésilienne considère que si le Conseil décide de suspendre un pays membre de ses droits, il lui faudra traiter de façon identique tous les pays se trouvant dans le même cas.

COLOMBIE

Ma délégation félicite de nouveau le Président et le secrétariat de leurs efforts, qui ont permis de concilier les points de vue et de trouver un terrain d'entente pour l'adoption du texte destiné à succéder à l'Accord international de 1987 sur le sucre. Comme d'autres délégations ici présentes, nous recommanderons à notre gouvernement d'adopter l'accord issu de cette conférence - la première à nous permettre de mettre en pratique l'esprit de Carthagène, qui est né à la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et continuera à guider les travaux de la CNUCED.

INDE

Ma délégation remercie vivement le Président des efforts remarquables qu'il a déployés pour mettre au point le projet d'accord. Je sais combien il a été difficile de concilier tous les points de vue, en particulier pour l'article concernant les contributions au budget. Nous sommes plutôt satisfaits du texte qui a été adopté et recommanderons à notre gouvernement de l'accepter.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Nous remercions le Président, le secrétariat et les délégations de leurs efforts pour parvenir à un accord qui puisse être accepté par tous. Un remarquable esprit de coopération a régné non seulement ces derniers jours, mais encore tout au long de nos délibérations à Londres au cours de l'année écoulée.

De grands progrès ont indubitablement été faits. On a mis au point un accord beaucoup plus solide, qui correspond mieux aux orientations que la plupart des membres souhaitent voir l'Organisation suivre à l'avenir.

Certes, nous avons presque tous dû transiger. Les Etats-Unis, pour leur part, sont venus à la Conférence en espérant pouvoir y négocier un accord acceptable, et n'ont ménagé aucun effort pour contribuer à l'élaboration d'un instrument qui serve au mieux les intérêts à long terme de l'Organisation et de tous ses membres.

Les Etats-Unis ont, bien entendu, été amenés à faire des compromis.
Par exemple :

- Tout en continuant à penser que l'Organisation internationale du sucre devrait être transformée en un groupe d'étude - mécanisme qui permettrait le mieux d'obtenir les avantages escomptés, avec des coûts et des responsabilités réalistes - nous avons consenti au maintien d'une structure différente;
- Au départ, nous ne voulions pas qu'il soit fait allusion à un futur accord contenant des dispositions d'ordre économique, mais pour ne pas entraver le consensus, nous avons lâché du lest sur ce point;
- Pour diverses raisons, nous souhaitions aussi la suppression d'un objectif, à savoir "encourager la consommation de sucre", mais pour finir nous avons accepté une formule de compromis reprenant cette idée;
- Nous avons accepté que soient mentionnés les projets conjoints avec le Fonds commun, tout en restant d'avis qu'ils sont étrangers à la vocation première de l'Organisation;
- Nous nous sommes également associés au consensus sur une mesure qui risque de pénaliser les membres en retard depuis longtemps dans le paiement de leur contribution, en les privant de leurs droits.

Je ne poursuivrai pas mon énumération car je sais que beaucoup d'autres délégations ont, elles aussi, fait des compromis. Je tiens simplement à souligner que les Etats-Unis ont participé aux négociations dans un esprit d'ouverture, animés de la ferme volonté de parvenir à un consensus sur un accord qui constitue une base solide pour l'Organisation et ses membres au XXI^e siècle.

Certaines questions présentent cependant pour nous une grande importance et les instructions de mon gouvernement sont à cet égard claires et fermes. La principale est la formule de calcul des contributions et son application. Nous souhaitons, pour la répartition des voix et le calcul des contributions, une formule établissant clairement un lien entre les responsabilités financières des pays membres et les avantages conférés par l'appartenance à l'Organisation qu'ils jugent importants. S'il s'est révélé très difficile de parvenir à un compromis satisfaisant à ce sujet, c'est notamment parce que nous sommes hantés par l'injustice et la rigidité des accords antérieurs, en particulier celui de 1987. Il importe que le nouvel accord ne soit pas vicié dès le début par une solution perpétuant cette injustice.

Le Président a présenté un barème des contributions "à prendre ou à laisser", qui n'indique pas les critères utilisés pour calculer le nombre de voix. Nous savons que ni lui ni le secrétariat n'ont eu la tâche facile

et comprenons le pourquoi de leur démarche, sans toutefois l'approuver. Les Etats-Unis ne peuvent consentir à cette solution.

Nous jugeons absolument indispensable d'établir une formule transparente, liant clairement les avantages aux coûts. La seule façon d'y parvenir, à notre avis, est de prendre en considération les rapports de chaque membre avec le marché général du sucre - exportations, importations, production, consommation, etc. Nous étions prêts à examiner, et avons proposé, une formule fondée sur ces critères. Nous ne saurions accepter une solution établissant un partage arbitraire des charges. Nous continuons à insister sur ce point car, à notre avis, la mise au point d'une formule transparente est au coeur même de la réforme dont l'Organisation a besoin.

Si la contribution et le nombre de voix de chaque membre étaient fixés en fonction de sa participation au marché du sucre et, partant, des avantages qu'il espère retirer de son appartenance à l'Organisation, tous les membres - et non pas seulement ceux qui versent les plus grosses contributions - voudraient que l'Organisation soit efficace et qu'elle ait la taille requise pour pouvoir s'acquitter de ses fonctions essentielles. Telle est la position adoptée par les Etats-Unis dans tous les organismes de produit auxquels ils appartiennent, et ils resteront fidèles à cette ligne.

A notre grand regret, nous sommes parvenus à la conclusion que nous ne pouvions pas approuver le nouvel accord. Les Etats-Unis ne resteront donc pas membres de l'Organisation après l'expiration de l'accord actuellement en vigueur. Je tiens à souligner qu'en venant ici, nous espérons sincèrement aboutir à une conclusion différente, mais cela ne semble pas possible.

Selon toutes les formules qui ont été présentées à la Conférence, les 15 plus petits exportateurs actuellement membres de l'Organisation conserveraient le même nombre de voix - et profiteraient grandement des économies réalisées.

Les efforts pour parvenir à une formule satisfaisante pour tous les membres ont été entravés par le refus de nombreux participants de prendre en considération des facteurs autres que le commerce et la "capacité de payer".

Or, en raison de l'évolution de l'économie mondiale du sucre au cours des 20 dernières années, 15 % seulement de la production totale font l'objet d'échanges internationaux. Si l'on fait entièrement abstraction de la production et de la consommation, on a une base de calcul très étroite pour déterminer la répartition des contributions destinées à soutenir une organisation dont les travaux sont importants pour l'économie sucrière tout entière, et pas seulement pour ceux qui participent au commerce international du sucre.

Nous déplorons sincèrement que les membres qui chantent les louanges de l'Organisation et de l'Accord n'aient pas eu la volonté nécessaire pour établir des modalités financières claires et rationnelles. A notre avis, l'Organisation en pâtira au cours des années à venir.

Il n'a pas été facile à mon gouvernement de fixer les conditions sine qua non de l'acceptation de l'accord. Il a cependant tranché, et ne reviendra pas sur sa décision.

Je tiens à souligner que nous avons tout fait pour parvenir à une solution satisfaisante bien que, comme je l'ai souligné à maintes reprises, il n'y ait pas, au sein du Gouvernement ni du Congrès des Etats-Unis, de fervents partisans de la participation aux organismes de produit. De puissants éléments contestent en revanche l'utilité d'une telle participation.

On a beaucoup parlé dans les couloirs de la possibilité de convoquer de nouveau la Conférence pour essayer de parvenir à un consensus au cas où les Etats-Unis n'accepteraient pas le nouvel accord. Vu l'échec des efforts déployés pour trouver une solution cette semaine, les Etats-Unis ne voient pas l'intérêt d'organiser une nouvelle série de négociations qui coûteraient cher, prendraient du temps et seraient probablement inutiles, et ils ne seraient nullement disposés à y participer.

MAURICE

Malgré l'augmentation des contributions de mon pays et le coûts que cela implique, et sous réserve de ce que j'ai dit ce matin au sujet de la liste des participants, je recommanderai aux autorités mauriciennes d'accepter l'accord, qui représente la meilleure solution possible dans les circonstances actuelles. J'aimerais remercier le Président de la façon dont il a dirigé les travaux de la Conférence, laquelle n'aurait sans doute pas pu être menée à bien en temps voulu sans sa conduite éclairée.

BRESIL

Ma délégation a pris acte de la déclaration des Etats-Unis. Nous regrettons vivement que le gouvernement de ce pays ait décidé de se retirer de l'Organisation internationale du sucre, pour des raisons que nous comprenons. Les Etats-Unis jouant un grand rôle dans l'économie mondiale du sucre, cela aura des répercussions importantes sur la viabilité de cette organisation. Le Gouvernement brésilien prendra dûment en considération les conséquences de cette décision.

COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

Au nom de la Communauté, je tiens à féliciter le Président de la façon dont il a dirigé les travaux de la Conférence. Il est cependant dommage que le succès n'ait pas été total. Je ne ferai aucun commentaire au sujet de la déclaration des Etats-Unis, si ce n'est que je ne partage nullement l'avis de ce pays sur la façon dont se sont déroulées les négociations, ici et à Londres, au cours des derniers mois. Affirmer qu'on a soi-même raison et que tous les autres ont tort est inadmissible. A mon avis, l'accord mis au point est un instrument qui peut grandement favoriser les échanges de vues, les consultations et les études concernant l'économie mondiale du sucre, mais dont l'utilité pratique dépendra entièrement de la volonté des pays membres. Je note que l'Australie insiste sur une nouvelle réduction des coûts; de toute évidence, personne ne veut payer plus que sa part et il faut espérer que nous en aurons tous pour notre argent.

La Communauté a accepté une très forte majoration de sa contribution financière. Nous avons analysé la situation et convenons que lorsque l'on exporte et importe du sucre et que l'on en fait plus que ne le souhaiteraient

de nombreux pays, il faut en payer le prix. Je pense que les pays qui jugent l'augmentation de leur contribution excessive comprendront qu'elle est en fait normale, car ils exportent plus de sucre et gagnent plus qu'auparavant. Ce qui est peut-être moins satisfaisant pour l'économie mondiale du sucre c'est que d'autres pays importent de moins en moins et sont récompensés par une diminution de leur contribution. C'est là une des anomalies du système. Je ne pense pas que le nouvel accord soit parfait, mais je ne vois aucune raison de s'y opposer. Je déplore profondément que les Etats-Unis l'aient rejeté et suis préoccupé par la déclaration du Brésil, que je comprends du point de vue brésilien. J'espère de tout coeur que l'attitude des Etats-Unis ne provoquera pas une hémorragie entraînant la mort du nouvel accord.

Il serait extrêmement regrettable de tuer cet accord dans l'oeuf parce que les Etats-Unis n'ont pas voulu d'une formule associant nombre de voix et contributions. Il faut parfois savoir mettre de l'eau dans son vin et c'est bien dommage que les Etats-Unis ne l'aient pas fait, malgré les concessions des autres délégations. Il est regrettable que nous ne soyons pas parvenus aux résultats escomptés, mais j'espère sincèrement qu'en dépit de ce qu'ils ont déclaré, les Etats-Unis reviendront sur leur position.

THAILANDE

Tout d'abord, je tiens à féliciter le Président de la façon exemplaire dont il a dirigé les travaux de la Conférence. Je sais combien il lui a été difficile de mettre au point la formule de répartition des voix qui a été adoptée aux fins de l'article 25. Dans l'annexe de cet article, la Thaïlande vient en troisième position pour l'augmentation du nombre de voix. Rien d'étonnant à ce qu'elle ne soit pas satisfaite de la formule ni des résultats de son application. A notre avis, elle n'est ni bonne ni équitable.

Dans un esprit de compromis et de bonne volonté, ma délégation a approuvé l'accord, y compris l'annexe de l'article 25. Nous déplorons que les Etats-Unis ne veuillent pas devenir partie au nouvel instrument, et espérons qu'ils reviendront sur la décision. Nous recommanderons au Gouvernement thaïlandais d'approuver cet accord et d'engager la procédure de ratification.

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Ma délégation tient, elle aussi, à féliciter le Président des immenses efforts qu'il a déployés au cours des dernières négociations. En dépit de l'affaiblissement de notre industrie sucrière, dû à la diminution des recettes d'exportation, et malgré certaines réserves concernant les contributions financières, je recommanderai à mon gouvernement d'adopter le nouvel accord qui doit succéder à celui de 1987.

JAMAÏQUE

La délégation jamaïquaine est satisfaite de l'accord et recommandera au gouvernement de l'adopter. Nous tenons à remercier le Président de la façon dont il a dirigé la Conférence, et de sa contribution particulière aux résultats obtenus.
